



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 6 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Loris Socchi et consorts « Expulsions illégales, le droit du logement bafoué »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité examine les pratiques du ou des propriétaires impliqué·e·x·s dans ces affaires, et engager des procédures légales ou administratives en cas de pratiques systématiques contraires à la loi »

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité développe une information proactive en faveur des personnes mal logées, de manière à leur permettre d'anticiper tout traitement contraire à leurs droits, y compris en cas de sous-location. Afin de toucher ce public, la ville collabore activement avec les associations et institutions en contact avec ce public, en mettant à disposition des ressources supplémentaires, ou en mandatant, et renforçant les acteur·ice·x·s déjà actifs sur le terrain ».

la résolution de Mme Audergon disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité informe les habitant·es des quartiers de Sévelin et Sébeillon sur le rôle et la fonction du poste de police mobile »

la résolution de Mme Audergon disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité soit présente lors des prochaines rencontres organisées avec les habitant·es des quartiers de Sévelin et Sébeillon afin de répondre directement à leurs question et préoccupations ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six mai deux mille vingt-cinq

Le président



La secrétaire adjointe

